



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-14 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2010-08 CONCERNANT LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

Avis de motion est donné par la conseillère Vanessa Lemoine qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement numéro 2022-14 remplaçant le règlement numéro 2010-08 concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité.

L'objet dudit règlement est d'établir les normes relatives au programme régional de vidange des installations septiques dans les limites du territoire de la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville suite à l'adoption par la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains du règlement numéro 149 prescrivant aux municipalités membres certaines modalités relatives au programme régional de vidange des installations septiques. Le Règlement 2010-08 abrogera et remplacera le Règlement 2010-08 ainsi que ses amendements.

Le projet de règlement a été déposé séance tenante.

Il est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville, sur les heures habituelles d'ouverture. Il sera également disponible sur le site web de la Municipalité (saintbernarddemichaudville.qc.ca) dans la section « projets de règlement ».

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 14^e jour du mois de novembre 2022.

Lorry Herbeuval
Directrice générale et greffière-trésorière



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville

CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

Objet :

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-14 REMPLAÇANT
LE RÈGLEMENT 2010-08 CONCERNANT LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES
DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ**

Je soussignée, Lorry Herbeuval, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Sorel-Tracy, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint en affichant une copie, au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité (<http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/>), entre 16 h 30 et 16 h 40, le 14 novembre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 14 novembre 2022.

Lorry Herbeuval
Directrice générale et greffière-trésorière